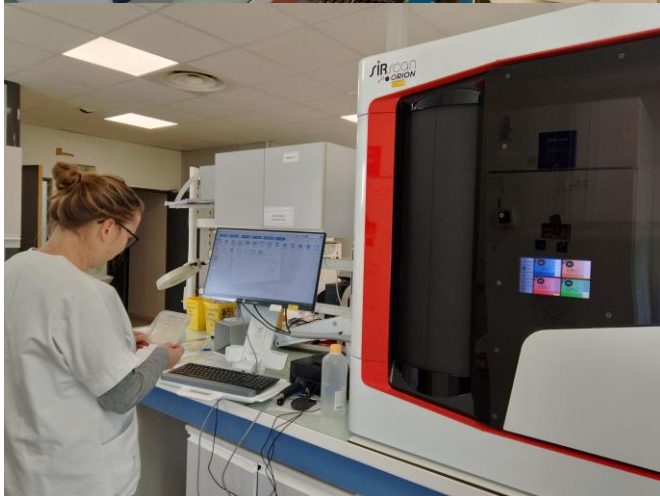




04 42 43 22 02



N'oubliez pas vos papiers :

- Votre ordonnance
- Votre carte vitale
- Votre carte de mutuelle.

L'unité de prélèvements est le seul lieu facile d'accès pour :

- Vos formalités administratives
- La réalisation de votre prise de sang
- Le rendu de vos résultats accessibles depuis le Dossier Médical Patient (DMP).

L'unité de prélèvements est située au rez-de-chaussée (proche des consultations externes).

Merci de remplir le questionnaire de satisfaction à votre disposition à l'unité de prélèvements afin de mieux répondre à vos attentes.



Centre Hospitalier de Martigues
3 Boulevard des Rayettes
BP 50248
13698 MARTIGUES CEDEX

UNITÉ DE PRÉLÈVEMENTS DU LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES



NOTRE PRÉOCCUPATION, VOTRE SATISFACTION !

Venez réaliser vos prises de sang à l'unité de prélèvements.

Une équipe de biologistes, techniciens de laboratoire et secrétaires médicales vous accueille de 7h30 à 17h, du lundi au vendredi.



VOTRE PARCOURS

1 - Vous sortez d'une consultation avec une ordonnance pour des analyses de biologie.

2 – Le secrétariat de la consultation s'occupe de votre rendez-vous à l'unité de prélèvements sans rendez-vous.

3 – A jeun ?

- Oui
- Non : Rendez-vous immédiat à l'unité de prélèvements



Vous avez une ordonnance pour des analyses de biologie prescrite par votre médecin traitant ?

Vous pouvez faire réaliser votre prise de sang et vos analyses à l'unité de prélèvements du Centre Hospitalier de Martigues.

Si vous possédez une ordonnance dématérialisée, merci de l'envoyer à l'adresse mail suivante :

laboratoires@ch-martigues.fr

